

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU VINGT-HUIT JUILLET DEUX MIL VINGT ET UN

L'An deux mil vingt et un le vingt-huit Juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23/07/2021, s'est réuni à la mairie, en séance extraordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - HARDOUIN Jean-Pierre - MENEAU Jean-Claude - DENIS Adèle - LÉON Martine - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - RASPAUD Stéphane - RIBEIRINHO Valérie - PASQUALIN Côme - AUCHER Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : SZYMAN Anaïs qui donne pouvoir à FERNANDES Anne-Sophie, GUEST Iona qui donne pouvoir à RASPAUD Stéphane, VANWATERLOO Damien qui donne pouvoir à AUCHER Valérie, HURTEVENT Jean-Serge qui donne pouvoir à Valérie AUCHER et DELÉPINE Fabienne.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : FERNANDES Anne-Sophie.

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 07 JUILLET 2021 est approuvé.

Suite aux précédentes déclarations au dernier conseil, Jean-Pierre HARDOUIN précise que le fauchage des bernes a été fait par 4 tracteurs sur 4 jours, alors qu'avant c'était 1 tracteur de Mai à Novembre.

I - CHOIX ENTREPRISES TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION

Jean-Pierre HARDOUIN précise qu'en ce moment c'est la CCTVI qui intervient (branchements eau sur la rue de Chinon) et devrait finir pour le 15 Septembre. Notre objectif est de terminer les travaux pour le 15 Décembre 2021, il faut se dépêcher pour prévenir l'entreprise. Stéphane RASPAUD demande quel est le lien entre SATIVA et ECMO ?

Pour rappel, l'opération se fera en 3 tranches avec 2 options

La notation des critères du marché est sur 10 points :
40% pour la prestation prix (4 points)
60% valeur technique (6 points)

3 offres ont été reçues TPPL, EUROVIA CENTRE LOIRE et COLAS CENTRE OUEST (plis ouverts le 21/06/2021).

Une mise au point a été engagée, du 06 au 12/07/2021, demandant des précisions sur leur dossier aux entreprises, selon les préconisations faites.

Valérie AUCHER dit de ne pas signer, si on est pas sûrs de réaliser la rue des écoles. *Il est noté que c'est un des « suppléments éventuels », donc c'est bon.*

Lecture faite, du rapport du Maître d'Œuvre, Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

Délibération :

Le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de requalification de la rue de Chinon et l'Appel d'Offres du 18 Mai au 18 Juin 2021, l'ouverture des plis du 21 Juin 2021 et la négociation du 06 au 12 Juillet 2021.

Le rapport d'analyse des offres a été étudié en Commission d'Appel d'Offres, ce jour et donne les résultats suivants :

	TPPL	EUROVIA CENTRE LOIRE	COLAS CENTRE OUEST
TF - TRANCHE FERME – Secteur épicerie et parvis épicerie	224 221,16	204 296,89	237 411,25
Note prix	3,64	4,00	3,44
Note valeur technique	5,30	5,20	5,40
Classement	2	1	3
TF + TO 1 - TRANCHE OPTIONNELLE 1 – Secteur commerçant + TO 2 - TRANCHE OPTIONNELLE 2 – Secteur Mairie	796 976,96	742 295,35	844 330,86
Note prix	3,73	4,00	3,52
Note valeur technique	5,30	5,20	5,40
Classement	2	1	3
TF + TO 1 + TO 2 + Prestations supplémentaires éventuelles 1 - reprise du réseau des eaux pluviales 2 – requalification rue de l'école	896 811,23	847 916,67	944 636,91
Note prix	3,78	4,00	3,59
Note valeur technique	5,30	5,20	5,40
Classement	2	1	3
Classement FINAL	2	1	3

Considérant l'avis du Maître d'Œuvre qui propose de retenir l'offre la plus avantageuse au regard des critères de jugement et d'après l'analyse réalisée, soit : EUROVIA CENTRE LOIRE ;

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 pour) ;

ENTÉRINE la décision de la C.A.O. de retenir la proposition de l'Entreprise **EUROVIA CENTRE LOIRE** pour un montant total de **847 916,67 € H.T.** (TF - TRANCHE FERME + TO 1 - TRANCHE OPTIONNELLE 1 + TO 2 - TRANCHE OPTIONNELLE 2 + Prestations supplémentaires éventuelles - 1 - reprise du réseau des eaux pluviales - 2 – requalification rue de l'école)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

N° 2021-084 Publiée le 29/07/2021 reçue en Préfecture le 29/07/2021

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la reprise de la cantine, il y a deux achats à réaliser (un combiné cutter-coupe légumes et une cellule de refroidissement rapide) et qu'en attendant la dissolution de l'association et l'arrêt des comptes, il faut faire l'avance et prévoir des crédits au Budget.

II – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2021-003

Monsieur le Maire présente les modifications à apporter au budget communal :

Compte	Libellé	Recettes	Dépenses
74121	Dotation Solidarité Rurale	+ 6 265 €	
023	Virement à Section Investissement		+ 6 265 €
	Total Fonctionnement	6 265 €	6 265 €
021	Virement de Section Fonctionnement	+ 6 265 €	
2188 / 76	Mobiliers / Matériels		+ 6 265 €
	Total Investissement	6 265 €	6 265 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré unanimement (18 pour) ;

VOTE la décision modificative n° 2021-003

N° 2021-085 Publiée le 29/07/2021 reçue en Préfecture le 29/07/2021

TOUR DE TABLE

Valérie RIBEIRINHO signale que les gens ne respectent pas les horaires, prévus par arrêté préfectoral, concernant les bruits de voisinage et qu'en plus ils déversent leurs déchets de tontes sur l'espace public. Que faire ? *Un courrier va leur être adressé.*

Prochaine réunion le **01 Septembre 2021**

Délibérations prises le 28/07/2021

2021-084	CHOIX ENTREPRISES TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION
2021-085	DÉCISION MODIFICATIVE N° 2021/003

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	
BABIN Sophie		GUEST Iona	Pouvoir à S. RASPAUD
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	
HARDOUIN Jean-Pierre		PASQUALIN Côme	
SZYMAN Anaïs	Pouvoir à A-S. FERNANDES	HURTEVENT Jean-Serge	Pouvoir à V. AUCHER
MENEAU Jean-Claude		DELÉPINE Fabienne	ABSENTE
DENIS Adèle		AUCHER Valérie	
LÉON Martine		VANWATERLOO Damien	Pouvoir à V. AUCHER
NOBILEAU Jean			